

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

Abon. annuel, \$4. Abon. semestriel, \$2. Frais de poste à part. On doit informer le ler du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veut le retirer et payer, autrement, on est censé en continuer un autre.

PRIX DES ANNONCES Première insertion: 6 lignes et au-dessous, 2.50c. 10 lignes et au-dessous, 3.50c. Au-dessus, par lig. 4d. Toute insertion subséquente, le 1/2 prix.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH CAUCHON, avocat, rédacteurs-propriétaires — est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, en Irlande et en Ecosse. On s'abonne, à Québec, au bureau du Journal pres de l'Archevêché; à Montréal, chez — agent; aux Trois-Rivières chez M. PHILIPPE GIRARD, marchand. Toutes lettres, correspondances, etc. doivent être adressées franchises de port.

Matières Religieuses.

CONFÉRENCES DE M. L'ABBÉ LACORDAIRE A NOTRE DAME.

La foule qui se presse dans la nef de la vieille basilique est encore plus considérable aujourd'hui que dimanche dernier. On remarque au banc de l'œuvre à côté de M. l'Archevêque de Paris, M. l'Archevêque de Calcédoine et Mgr Courvesy, évêque de Bida.

L'éloquent prédicateur, dont nous continuerons d'analyser les paroles le plus exactement qu'il nous sera possible, débute à peu près en ces termes :

" Monseigneur, Messieurs, " C'est sans doute un merveilleux spectacle que celui de la division générale des esprits sur la terre et des efforts si louables, si inouïs que l'homme a faits pour atteindre l'unité intellectuelle, sans que jamais aucune autre doctrine que la doctrine catholique ait pu résoudre ce grand problème. De cela, Messieurs, nous pouvons conclure que la doctrine catholique possède une force surhumaine, puisqu'elle a pu ce qu'aucune autre doctrine n'a pu. Assurément rien n'a manqué aux autres doctrines, ni le génie des hommes, ni la vertu de leurs fondateurs, ni la puissance publique, ni le prestige de tant de choses qui se passent au-dessus comme au-dessous de l'homme, par l'action d'un pouvoir invincible qui, de même qu'on voit sur la mer une fragile embarcation soulevée par les flots, se fait un devoir de nous appuyer et de nous élever.

" Mais d'où vient que la doctrine catholique seule ait constitué l'unité publique des esprits ? Il est donc quelque chose que les hommes n'ont pas ; et comme les hommes ont évidemment tout ce qui est humain, la doctrine catholique a donc quelque chose qui n'est pas humain ; et comme ce quelque chose a été grand et a produit des résultats heureux, il est manifeste que ce quelque chose n'est pas de l'homme, qu'il ne vient pas d'en bas, mais qu'il tombe d'en haut. Toutefois s'arrêter là, s'en tenir à ces conclusions générales, ce ne serait rien dire, ce serait s'arrêter à la surface des choses. Voyons donc de près, Messieurs, l'édifice qui s'est élevée devant nous, majestueux et sublime ; je me persuade que quand vous aurez écarté la poussière de ses fondemens, il vous apparaîtra dans toute sa magnificence, dans toute sa splendeur.

L'orateur annonce qu'il ira au-devant de toutes les objections qui pourraient être opposées à la doctrine catholique.

" La première que se présente, dit-il, et qui est la plus naturelle est celle-ci : la doctrine catholique a fondé l'unité des esprits, parce qu'elle possède la vérité qu'aucune autre doctrine ne possède. Il est tout simple que la vérité qui est faite pour notre intelligence, une fois qu'elle apparaît, qu'elle intervient au milieu de nos dissentions, calme, assoupisse nos discordes et nous unisse entre nous comme une seule et même intelligence. Halte-là, Messieurs, je vous arrête dès ce premier pas.

" Cette solution, Messieurs, est très-simple, et cependant il y a contre elle des choses terribles à dire : lo Il n'est pas exact que la doctrine catholique seule possède la vérité. En effet, parmi les doctrines rationalistes, il en est une parfaitement vraie que nous tous catholiques nous reconnaissons, nous admettons : c'est le déisme. Cette doctrine croit en un Dieu unique ; que ce Dieu a créé le monde ; que l'homme est un de ses principaux ouvrages : qu'il appartient par le corps au monde extérieur et par l'intelligence à un monde plus élevé, qui est le monde des esprits ; qu'il est dès lors spirituel et immortel ; que Dieu le jugera selon ses œuvres, puisque ses œuvres auront été accomplies en vertu d'une liberté morale qui l'a rendu responsable de ce qu'il a fait, et qu'ainsi il viendra un jour où tout sera pesé dans la balance équitable de la

vérité, qui rendra à chacun proportionnellement ce qu'il aura mérité.

" Certes, Messieurs, cette doctrine est vraie, nous l'avons même appelée au dernier siècle religion naturelle : il n'y a qu'un petit inconvénient, c'est que cette religion n'a jamais existé.

" Cependant ce système, parfaitement vrai, parfaitement juste, parfaitement exact, est incontestablement quand on en vient à la réalité, le plus faible de tous les systèmes philosophiques. Vous avez remarqué, Messieurs, que le rationalisme protestant avait sapé l'édifice de la doctrine catholique, et s'était flatté de lui substituer cette belle doctrine du déisme ; mais le pauvre garçon, il en est venu bien peu à bout, car nous qui sommes les héritiers de ce siècle, nous ne sommes pas déistes, nous sommes protestans, nous sommes beaucoup d'autres choses que je veux ne pas dénommer, parce que je n'aime pas à approfondir de trop près les choses qui sont vivantes ; c'est bien assez des morts pour se débattre. Vous voyez donc que ce système, bien qu'il soit vrai, n'a pas fondé l'unité publique des esprits, qu'il a été, au contraire, la source de mille divisions.

L'orateur, après avoir montré l'impuissance du déisme, se demande si l'unité des esprits a pu être fondée par la clarté et la simplicité des idées des autres doctrines, et il résout cette question négativement ; car à ce titre, la doctrine catholique aurait été la plus impuissante de toutes, puisqu'elle en est assurément la plus obscure et la plus singulière, la plus opposée à la conception naturelle de l'homme, puisqu'il semble qu'elle ait plaisir à étonner l'intelligence, je ne dirai pas par l'absurde, mais par l'étrange. Si donc la doctrine catholique a rallié les esprits, ce n'est ni parce qu'elle donne la vérité, ni parce qu'elle est la plus lumineuse de toutes.

" Dirait-on que la doctrine catholique a produit l'unité des esprits parce qu'elle seule procède par voie d'autorité, au lieu que les autres doctrines procèdent par voie d'examen, de liberté et d'indépendance, et il est bien naturel que ces dernières, provoquant le schisme par leur constitution primordiale, n'aboutissent qu'au schisme, que la doctrine catholique, prenant l'autorité pour base fondamentale, arrive naturellement à l'unité ? Tout cela est très-bien en théorie, mais se trouve démenti par la pratique. Il faut en tout venir à la réalité. Tout homme qui veut arriver à un but, emploie nécessairement les moyens qui peuvent l'y conduire. Vraiment un médecin vous jugera ses grands dieux qu'il vous guérira sans vous opérer : une fois sur son amphithéâtre, le scalpel à la main, il faut qu'il coupe et qu'il taille. Il en est de même des doctrines. Elles font un grand fracas de la liberté d'examen ; mais, en sommes, toutes, sans exception, procèdent par l'autorité. Quel est le philosophe qui du haut de sa chaire ne commande pas ? quel est le capitaine qui ne se plante pas fièrement au devant de son bataillon, et ne lui commande pas le par file à droite et le par file à gauche ? S'il est quelque chose de dogmatique et d'intolérant au monde, c'est le philosophe. Ces mots : *Magister dixit*, ce ne sont pas les philosophes rationalistes qui les ont prononcés et fait passer en proverbe.

" Quant au protestantisme, c'est une plaisanterie que le libre examen qu'on lui attribue. Si quelqu'un était dogmatique, c'était bien Luther ; et pour ne citer que ce trait, lorsqu'un de ses disciples, s'avisait de combattre une de ses idées : Prenez garde, lui disait-il, si vous allez plus loin que je ne veux, je suis homme à rétablir la messe. Et de nos jours, que vont faire à Berlin, dans cette citadelle du protestantisme allemand, tous ces novateurs dont on parle tant, si ce n'est essayer de reconstituer un semblant d'unité ? Il ne faut pas les en blâmer ; s'ils ne faisaient pas cela, que feraient-ils donc ?

" Toutes les doctrines procèdent donc par autorité : nous l'avons prouvé. Mais quand donc la doctrine catholique seule procéderait de cette manière, ce serait-là précisément une difficulté de plus qu'elle aurait à

vaincre, car ce qui nous répugne par-dessus tout, c'est l'autorité. Si je vous dis qu'il y a un pape, des évêques, des prêtres par tout le monde catholique, un ensemble admirable d'autorité, vous me répondez : C'est précisément ce dont je me plains ; je suis mon pape, à moi, pourquoi voulez vous m'en donner un autre ? Que m'importe l'intelligence, la sagesse qui résident dans le cabinet du Vatican ? J'ai aussi mon cabinet, j'ai mon écrivain, pourquoi voulez-vous que je me soumette à l'empire d'un autre ?

" Vous le voyez, Messieurs, l'autorité nous offense, nous blesse, et toute la différence que je vois entre la doctrine catholique et les autres doctrines, c'est que les partisans de l'une soumettent leur esprit, et les sectateurs des autres résistent à toute autorité. Le gouvernement des esprits est donc tout, mais il faut savoir comment le conquérir, comment la doctrine catholique l'a conquis.

Le prédicateur se livre à cet examen. Il établit que la doctrine catholique, qui, dans ce moment encore gouverne 150 millions d'hommes, a pour elle l'autorité, mais qu'elle peut la perdre ; que non-seulement les individus, mais des nations entières peuvent se séparer d'elle, comme ont fait autrefois la Grèce, l'Allemagne et l'Angleterre ; car il existe une grande force schismatique qui tend sans cesse à porter la division dans les esprits.

" Cette force schismatique a quatre élémens principaux : le premier tient à l'essence même de notre esprit, qui est tout lumière, qui veut tout examiner, tout approfondir, tout comprendre. Chaque fois que vous lui présentez un objet éclatant, il va droit à lui comme l'œil s'ouvre aux rayons du soleil. Par un effort naturel et simple, l'esprit ne conçoit que la lumière. Or, aucune doctrine ici-bas ne possède complètement la lumière, pas même la doctrine catholique : et c'est en vain qu'elle s'en flatterait. S'il en était autrement, l'homme ne vivrait pas dans le doute, il vivrait dans la splendeur de Dieu même ; il serait plongé dans cet horizon sans bornes, où tout est clair, où, parce que tout est clair, tout est enivrant, et où, par conséquent, toute intelligence tomberait à genoux pour ne se relever jamais. Mais il n'est pas donné à notre nature de voir la vérité avec cet éclat. Même avant notre chute, et lorsque l'Éternel descendait du haut des cieux et se montrait à nous comme à des amis, même à ces beaux jours de notre félicité première, il existait un chaos immense entre la créature et le créateur. Nous ne le voyions pas face à face, mais comme par le trou d'une pierre, si l'on peut s'exprimer ainsi ; nous n'apercevions que le bord de son manteau.

" J'en appelle à vous tous, poursuit l'orateur, quelle est la doctrine qui nous a donné, qui a pu nous donner la lumière pure, sans nuage et sans ombre ? Quel homme assez heureux ou assez insolent pourra nous dire, quelque chaire qu'il occupe, quelque parole qu'il prononce, que sa parole est la lumière, que tout genou doit se courber devant elle et ne plus se relever, comme les séraphins font dans le ciel ? Oh ! jamais, jamais l'insolence du génie n'est arrivée jusque là ; jamais l'homme n'a pu se dissimuler qu'un abîme profond de ténèbres était ouvert sur la terre, à ses pieds, à l'orient, au septentrion, de tous côtés.

" Le second élément de la force schismatique est l'amour des ténèbres. Chose singulière, nous n'aimons que la lumière, et, par un autre côté de notre être, côté vil, côté honteux, côté misérable, nous n'aimons que les ténèbres, parce que lo. nous n'aimons pas le juste milieu. Ne pouvant voir la lumière totale, nous aimons mieux nous faire des ténèbres totales. 2o. Nous aimons les ténèbres parce que l'autorité est pour nous un fardeau que nous redoutons comme l'épée de Damoclès. Voilà la seconde raison pour laquelle nous sommes dans les ténèbres, selon cette expression de Jésus-Christ : " La lumière est venue dans le monde, " mais, les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la " lumière. "

" Le troisième élément de la force schismatique est l'esprit d'individualité. Si nous voyons la lumière,

nous en ramassons tous les rayons, pour les façonner à notre manière de sentir. De là vient qu'on répond si souvent : " Vous avez beau dire, cela ne me va pas. " C'est un grand malheur pour vous que la doctrine ne vous aille pas ; c'est un grand bonheur pour elle, car, elle aurait beaucoup à souffrir de votre esprit. C'est là ajoute l'orateur, l'un des plus grands obstacles à l'unité des esprits. Où rencontrez-vous un homme qui ne se fasse le centre de l'unité et qui ne rêve une situation élevée, uniquement pour dominer tout le monde à son plaisir ? Il n'est pas un homme qui, ayant sur la tête un clocher de village, ne se soit imaginé de devenir le centre de tout ce qui s'étend à l'ombre de ce clocher.

" Le quatrième élément de la force schismatique, c'est la toute puissance de l'esprit. L'homme est libre de nier et de repousser une vérité aussi claire que le jour. Il n'est rien qui puisse le contraindre à voir, quand il lui plaît de fermer les yeux.

Passant à l'examen de la doctrine catholique, l'orateur poursuit ainsi :

" Mais cette immense force schismatique existant, il faut bien qu'il y ait une force unitaire pour la contrebalancer. Au milieu de tant d'élémens de discordes, d'intérêts, de passions qui se combattent, il faut cependant qu'une nation demeure une ; il faut qu'elle puisse s'élever et s'asseoir comme un seul homme. Qu'est-ce qui fait cette unité civile ? C'est, Messieurs, la puissance unitaire, la puissance de la souveraineté. Le souverain, c'est celui qui fait l'unité. Dans une monarchie, ce souverain, c'est le prince ; dans une aristocratie, c'est le sénat ; dans une démocratie, c'est l'assemblée du peuple. Ainsi, au milieu d'un champ de bataille, tout est immobile, les chevaux eux-mêmes, les clairons, la poussière ; au milieu de quatre cent mille hommes armés, prêts à combattre, tout est immobile, en silence. Que se passe-t-il ? l'unité règne. La souveraineté militaire est elle-même en silence et suspendue ; elle regarde, observe, et au moment qu'elle a fixé, le cheval, qui la porte, donne un coup de son pied à la poussière : le bronze tonne, et les escadrons se précipitent à la victoire ou à la mort ; l'unité se taisait ; l'unité a rompu son silence.

" Lorsque vous voyez le labourer à sa charrue, l'artisan à son métier, le marchand sur le seuil de sa boutique, la sentinelle à son poste ; lorsque vous voyez trente millions d'hommes aller, venir comme une ruche aux premiers rayons du jour, avec ordre, avec calme, sans se heurter, comme s'il y avait un fil magique qui les tint tous en harmonie, que s'y passe-t-il ? l'unité y règne. Et, au contraire, si tout à coup les hommes d'un royaume s'agitent, si les yeux sont ardents, si la menace est dans toutes les bouches, la fureur dans tous les regards ; si une sorte de vertige a saisi toute une nation, qu'y a-t-il encore ? l'unité qui imprime tous ces sentimens divers.

Nous ne pouvons suivre l'orateur et les développemens qu'il donne à cette idée, et nous analysons à grands traits, omettant à regret cette magnifique et vive peinture de la multitude en délire traînant Vitellius dans la boue du ruisseau, et le précipitant aux gémonies ; puis, par un retour non moins subit, s'emparant d'un enfant à la blonde chevelure, l'essayant sur le trône des Césars, en lui disant : " Règne sur nous " par ton droit de 1400 ans. "

Après avoir établi par de nombreux exemples que l'unité règne dans le monde physique, il montre qu'elle règne également dans le monde moral ; que, de même sans une autorité civile il n'y a pas de société civile, de même sans une souveraineté des esprits, il n'y a pas de société des esprits. Cela posé, il prouve qu'il n'existe qu'une seule autorité intellectuelle dans le monde, celle de la doctrine catholique. Ce qui fait, ajoute-t-il, que l'Eglise catholique retient cent cinquante millions d'hommes dans son sein, c'est qu'elle possède la souveraineté intellectuelle. Mais d'où vient cette souveraineté intellectuelle qui donne l'autorité, et par l'autorité, l'unité ? Elle ne peut venir que des idées car les idées ne sont autre chose

Feuilleton.

MARENGO.

Extrait de l'histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers.

Le Premier Consul attend avec impatience les nouvelles d'Allemagne. Ces nouvelles arrivées et annonçant des succès, il se décide à partir pour l'Italie. Dresse de la garnison de Gènes portée au comble.—Constance de Masséna.—Le Premier Consul se hâte de venir à son secours, en exécutant le projet de passer les grandes Alpes.—Départ du Premier Consul, sa finit apparition à Dijon, son arrivée à Martigny, dans le Valais.—Choix du Saint-Bernard pour franchir la grande chaîne.—Moyens imaginés pour transporter l'artillerie, les munitions, les vivres et tout le matériel.—Commencement du passage.—Difficultés inouïes surmontées par le dévouement des troupes.—Obstacle imprévu du fort de Bard.—Surprise et douleur de l'armée à la vue de ce fort, jugé d'abord imprenable.—L'infanterie et la cavalerie font un détour, et évitent l'obstacle.—L'artillerie, traînée à bras, passe sous le feu du fort.—Prise d'Ivry, et déploiement de l'armée dans les plaines du Piémont, avant que les Autrichiens se soient doutés de son existence et de sa marche.—Passage simultané du Saint-Gothard, par le détachement formé des troupes d'Allemagne.—Plan du général Bonaparte une fois descendu en Lombardie.—Il se décide à se rendre à Milan pour rallier les troupes venues d'Allemagne, et envelopper ensuite M. de Mélas.—Longues illusions de M. de Mélas détruites tout à coup.—Douleur de ce vieux général.—Ses ordres incertains d'abord, puis positifs, d'évacuer les bords du Var et les environs de Gènes.—Dernières extrémités de Masséna.—L'impuissance absolue de nourrir les soldats et le peuple de Gènes. La reddition se rend.—Belle capitulation.—Gènes prise, les Autrichiens se concentrent en Piémont.—Importance de la route d'Alexandrie à Plaisance.—Empressement des deux armées à occuper Plaisance.—Les Français y arrivent les premiers.—Position de la Stradella, choisie par le Premier Consul pour envelopper M. de Mélas.—Attente de quelques jours dans cette position.—Croyant que les Autrichiens lui ont échappé, le Premier Consul va les chercher, et les rencontre à l'improviste dans les plaines de Marengo.—Bataille de Marengo, perdue et regagnée.—Heureuse inspiration de Desaix et sa mort.—Regrets du Premier Consul.—Désespoir des Autrichiens, et convention d'Alexandrie, par laquelle ils livrent l'Italie et toutes ses places à l'armée française.—Quelques jours employés à Milan par le Premier Consul à régler les affaires d'Italie.—

Conclave à Venise, et promotion de Pie VII à la papauté.—Retour du Premier Consul à Paris.—Enthousiasme excité par sa présence.—Suite des opérations sur le Danube.—Passage de ce fleuve au-dessous d'Ulm.—Victoire d'Hochstedt.—Moreau conquiert toute la Bavière jusqu'à l'Inn.—Armistice en Allemagne comme en Italie.—Commencement des négociations de paix.—Arrivée à Paris de M. de Saint-Julien, envoyé par l'empereur d'Allemagne.—Fête du 14 juillet aux Invalides.

(Suite.)

C'est dans ce moment que Lannes et ses quatre demi-brigades font des efforts dignes des hommages de la postérité. L'ennemi, qui a débouché en masse de Marengo dans la plaine, vomit, par quatre-vingts bouches à feu, une grêle de boulets et de mitraille. Lannes, à la tête de ses quatre demi-brigades, met deux heures à parcourir trois quarts de lieue. Lorsque l'ennemi s'approche, et devient trop pressant, il s'arrête, et le charge à la baïonnette. Quoique son artillerie soit démontée, quelques pièces légères, attelées des meilleurs chevaux, et manœuvrées avec autant d'habileté que d'audace, viennent aider de leur feu les demi-brigades, qui sont serrées de trop près, et osent se mettre en batterie en face de la formidable artillerie autrichienne. La garde consulaire, qu'on n'a pu ébranler à force de charges de cavalerie, est maintenant attaquée à coups de canon. On cherche à la battre en brèche comme une muraille, puis on lance sur elle les chevaux Frimont. Elle fait des pertes sensibles, et recule, mais sans se rendre. Carras Saint-Cyr se replie aussi, et abandonne Castel-Cerriolo, en conservant toutefois un dernier appui dans les vignes en arrière de ce village. Nous restons cependant en possession de la route de Castel-Cerriolo à Sale. Partout la plaine présente un vaste champ de carnage, où le feu des explosions s'ajoute à celui de l'artillerie, car Lannes fait sauter les caissons qu'il ne peut plus ramener.

La moitié du jour est écoulée. M. de Mélas croit enfin tenir la victoire qu'il a si chèrement achetée.

Ce vieillard, qui, par le courage au moins, se montre digne de son adversaire dans cette journée mémorable, rentre dans Alexandrie exténué de fatigue. Il laisse le commandement à son chef d'état-major, M. de Zach, et expédie à toute l'Europe des courriers pour annoncer sa victoire et la défaite du général Bonaparte à Marengo. Ce chef d'état-major, chargé du commandement, forme alors le gros de l'armée autrichienne en colonne de marche, sur la grande route de Marengo à San-Giuliano. Il place en tête deux régimens d'infanterie, la colonne des grenadiers de Lattermann ensuite, et après les bagages. Il range à gauche le général Oreilly, à droite les généraux Kain et Haddick, et il s'efforce de gagner, dans cet ordre, cette grande route de Plaisance, objet de tant d'efforts, et salut de l'armée autrichienne.

Il est trois heures ; si aucune circonstance nouvelle ne survient, la bataille peut être considérée comme perdue pour les Français, sauf à réparer le lendemain, avec les troupes qui se rabattraient du Tessin et de l'Adda sur le Pô, le malheur de la journée. Desaix cependant restera encore avec la division Boudet tout entière : arrivera-t-il à temps ?... Telle est la circonstance de laquelle dépend le sort de la bataille. Les aides de camp du Premier Consul avaient couru après lui dès le matin. Mais longtemps avant d'être rejoint par eux, Desaix, au premier coup de canon tiré dans la plaine de Marengo, s'était arrêté sur place. Entendant ce canon lointain, il en avait conclu que l'ennemi, qu'on l'envoyait chercher à Novi sur la route de Gènes, était à Marengo même. Il avait aussitôt dépêché Savary avec quelques centaines de chevaux sur Novi, pour voir ce qui s'y passait, et avec un division s'était mis à attendre, écoutant toujours le canon des Autrichiens et des Français, qui ne cessait de retentir dans la direction de la Bormida. Savary n'ayant rencontré personne dans les environs de Novi,

Desaix s'était confirmé dans son heureuse conjecture, et, sans plus différer, avait marché sur Marengo, se faisant précéder par plusieurs aides de camp pour annoncer son arrivée au Premier Consul. Il avait cheminé toute la journée, et, à trois heures, en effet, ses têtes de colonne commencent à se montrer à l'entrée de la plaine, aux environs de San-Giuliano. Lui-même, les devançant au galop, accourait auprès de la personne du Premier Consul. Heureuse inspiration d'un lieutenant aussi intelligent que dévoué ! Heureuse fortune de la jeunesse ! Si, quinze ans plus tard, le Premier Consul, aujourd'hui si bien secondé par ses généraux, avait trouvé un Desaix sur le champ de bataille de Waterloo, il eût conservé l'empire, et la France sa position dominante parmi les puissances de l'Europe !

La présence de Desaix va changer la face des choses. On l'entoure, on lui raconte la journée. Les généraux se forment en cercle autour de lui et du Premier Consul, et discutent vivement sur cette grave situation. La plupart sont d'avis de la retraite. Le Premier Consul n'est pas de cette opinion, et il presse vivement Desaix de dire la sienne. Desaix, promenant ses regards sur ce champ de bataille dévasté, puis tirant sa montre et regardant l'heure, répond au général Bonaparte ces simples et nobles paroles : " Oui, la bataille est perdue ; mais il n'est que trois heures, il reste encore le temps d'en gagner une. " Le général Bonaparte, charmé de l'avis de Desaix, se dispose à profiter des ressources que ce général lui amène, et des avantages que lui assure la situation prise dès le matin. Il est, en effet, dans la plaine à droite, tandis que l'ennemi est à gauche, en colonne de marche, sur la grande route, s'avancant sur San-Giuliano. Desaix arrivant par San-Giuliano avec 6,000 hommes de troupes fraîches, et donnant de front sur les Autrichiens, peut les arrêter court, pendant que

M. le rédacteur,

J'ai lu dernièrement dans votre Journal, avec beaucoup de regret, des remarques ainsi que des communications dirigées contre moi individuellement, comme étant intéressé dans les établissements du Saguenay, et qui sont absolument dénuées de vérité. Je les ai passés sous silence jusqu'à ce moment, et sans y faire beaucoup d'attention, pensant que cela aurait un terme; car je n'aime pas à troubler le public des choses qui me regardent, même de celles qui pourraient m'être désagréables. Mais dans votre journal de samedi, le 31 janvier, il se trouve une lettre signée "Un Montagnais" contenant des accusations et des remarques qui sont tellement mensongères que je me trouve enfin obligé de vous demander de donner à la présente réfutation la même publicité que vous avez jugé à propos de donner à la production en question.

L'auteur de la lettre en question n'est point "Un Montagnais;" mais en adoptant cette signature afin de répandre ses calomnies, il a voulu jouer le rôle du loup de la fable qui s'était revêtu de la peau de l'agneau. Les Montagnais sont une race d'hommes doux et aimables, et on admire surtout leur honnêteté et leur amour pour la vérité et la justice; mais l'auteur, sous ce modeste nom, cherche à vous en imposer ainsi qu'au public par des contes ridicules et des insinuations perfides.

Il ne peut y avoir qu'un individu qui pouvait et qui a pu écrire une pareille lettre. Je le connais parfaitement, et ses voisins à la Malbaie ne manqueraient pas de le montrer du doigt. Cependant, il n'a pourtant pas à se plaindre d'aucune injustice, d'il en avait, il aurait su bien vite en tirer parti; mais son caractère envieux fait qu'on l'évite, et cela lui a fait imaginer de courir le pays chez les uns et les autres à la recherche de prétendus griefs, pour ensuite vous en donner sa version, après l'avoir habillée des couleurs les plus noires qu'il a pu inventer. Dernièrement, sous la signature de "Un des Molestés" et sous le manteau de M. McLaren, il vous a adressé un écrit rempli de faussetés, et qui ont été réfutées par M. Chs. Pentland, et maintenant, c'est sous la désignation d'un Montagnais qu'il vous a adressé sa deuxième production pour donner un démenti aux assertions calomnieuses contenues dans une partie de la lettre en question, et M. Slevin, des Eboulements, en fera autant, je pense, quant à ce qui le concerne, lorsqu'il sera à même de voir votre journal.

Je citerai de la lettre un "Un Montagnais," le paragraphe suivant qui s'adresse à moi :

" Il ne suffit pas à ce Monsieur de se servir de son grand capital, de sa force physique, de ses "bullies" et d'armes qu'emploient les plus lâches d'entre eux pour intimider les gens, et que le Lynch Law soit mis à exécution de temps en temps, ils prennent encore des moyens que tout gentilhomme répudierait. Ils en agissent ainsi parce qu'ils croient n'être pas découverts comme ils ont pu se cacher jusqu'à présent."

Ces insinuations et assertions de "force physique," "bullies," "intimidation," "Lynch Law" sont toutes des infâmes calomnies. Ce sont des moyens qui ne sont jamais entrés dans ma pensée. Bien au contraire, j'ai constamment fait tous mes efforts pour calmer les différends par la voie de la douceur, recommandant la modération, le compromis et les bons procédés, les uns envers les autres, et j'ose me flatter que je serai appuyé dans cet avancé par les dignes ministres du clergé, ainsi que par MM. Alexis Tremblay, Picoté, Thomas Simard et toutes les personnes respectables du comté de Saguenay auxquelles je pourrais encore ajouter un nombre de personnes de distinction de paroisses de la côte du sud. Je prendrai même la liberté de dire que je serai encore appuyé par l'honorable D. B. Papineau, de l'honorable M. de Sales La Terrière, et de MM. Angers et Kane, d'après ce qu'ils ont pu apprendre de ma conduite dans toutes les occasions, lors de leur visite d'exploration dans le Saguenay. En effet, l'honorable M. de Sales La Terrière a bien voulu anticiper le témoignage que je réclame dans ce moment, car dans son rapport publié dans le *Canada* du 28e janvier dernier, il a bien voulu s'exprimer dans les termes suivants à mon égard, et pour lesquels je lui fais mes remerciements : "Ce Monsieur est sans contestation vraiment aujourd'hui le père nourricier de cette jeune colonie. Ses magasins pleins de provisions et de vêtements de toutes espèces sont ouverts à tout le monde. C'est à juste titre (je ne suis que le fidèle rapporteur de ce qu'on en dit) que son humanité, son équité et celles de ses agents lui valent la confiance et le travail dont le paysant avec zèle et reconnaissance ces pauvres gens."

Pour en venir maintenant au sujet particulier de la

(A continuer.)

déliés des improvisations qu'ils tiennent prêtes depuis un mois.

MEXIQUE.

On lit dans le même Journal :

Ce n'est qu'hier soir que nous avons reçu des détails sur le dénouement de la révolution mexicaine, dont nous avons annoncé la nouvelle. Ils nous sont transmis par le *Democrat* de Pensacola, qui les a recueillis de la bouche des officiers du brick *Porpoise*.

Parédes était à la tête de six mille hommes, lorsqu'il arriva devant Mexico, dont la garnison se composait de huit cents soldats et de près de trente mille volontaires, qui avaient promis de mourir pour la défense du président Herrera. Mais, à peine Parédes eut-il paru que les huit cents soldats se déclarèrent en sa faveur; les trente mille volontaires rentrèrent prudemment dans leurs foyers, et Herrera quitta le palais présidentiel. Parédes fit aussitôt son entrée triomphale à Mexico, et son premier acte d'autorité fut la dissolution du congrès. Dans un manifeste par lui émis avant sa victoire, Parédes faisait parade du plus grand désintéressement. "Quant à moi, disait-il, je ne désire ni place, ni pouvoir. Dès mon entrée à Mexico, je convoquai une assemblée, dûment élue par les électeurs de tous les états, et revêtu de pleins pouvoirs pour réorganiser le gouvernement conformément aux vœux du peuple. Toutes les classes de la société, le clergé, l'armée, la magistrature, les professions savantes, le commerce, l'industrie et l'agriculture, seront représentées dans cette assemblée, et, du moment où elle sera réunie, tout pouvoir qu'émanera pas d'elle aura cessé d'exister. Heureux, alors, d'avoir consciencieusement rempli mon devoir, je rentrerai dans la vie privée, ou bien je demanderai le privilège de marcher vers la frontière, à la rencontre des usurpateurs de notre territoire, des ennemis de notre indépendance et de notre prospérité." Cela est très bien, à coup sûr, mais Parédes, nous le croyons, poussera son patriotisme jusqu'à accepter la présidence, dont il feint de ne pas vouloir pour ne pas effrayer ceux qui sont tous disposés à la lui donner. Il aimera mieux cela probablement, que de marcher à la frontière, sur la route de laquelle il s'est mis en marche, il y a six mois, sans pouvoir y arriver. Parédes, nous l'avons dit et l'avenir le prouvera, Parédes ne sera pas plus intraitable qu'Herrera, pourvu qu'on lui donne le temps de faire volte-face. Le refus qu'il a décidément fait de reconnaître le caractère de M. Slevin ne prouve rien; il ne pouvait faire mieux le lendemain de la révolution. Constatons, en terminant, que cette révolution n'a pas été tout-à-fait pure de sang. Il y a eu, à Vera-Cruz, d'abord une petite lutte, et puis la mise en jugement, la condamnation et l'exécution de quelques officiers, qui avaient trop tardé à se soumettre au nouveau président.

On dit que M. Higginson s'en retournera au printemps, en Angleterre, et sera remplacé par le col. Cathcart, frère de lord Cathcart, comme secrétaire privé de Son Excellence. Le *Pilot* dit que le col. Cathcart s'est acquis une réputation dorée pendant son séjour en Canada, alors qu'il était de service, et, plus tard, commandant du régiment des dragons.

Nous ferons dans notre prochaine feuille quelques observations sur la lettre de M. Price. En attendant nous devons dire que nous sommes joyeux de pouvoir lui fournir l'occasion de se défendre et de lui rendre ainsi justice à lui comme à tout autre qui la réclamera de nous.

Nous apprenons avec plaisir qu'une société de jeunes amateurs canadiens se propose de donner prochainement une soirée dramatique à laquelle ne seront admis que ceux qui auront couché leur nom sur la liste de souscription qui se trouve entre les mains de chacun des amateurs, et dont une est aussi déposée chez M. N. Aubin, rue Couillard. Nous ne doutons point que les talents bien connus de ceux qui doivent remplir les rôles et le choix que l'on a fait des pièces qui doivent être exécutées, n'en fassent une des plus agréables soirées que les Québécois aient eu depuis longtemps. Aussi apprenons-nous que les listes de souscription se couvrent rapidement des noms les plus marquants de notre société; avis donc à ceux qui veulent encourager les exercices littéraires de notre studieuse jeunesse, tout en jouissant d'un spectacle instructif et amusant à la fois; ils ne sauraient trop se hâter, s'ils désirent se procurer des billets d'admission.

Nous croyons devoir appeler l'attention des amateurs à l'atelier de M. Fassio, peintre de miniature. Nous avons vu dernièrement quelques portraits de cet artiste d'un fini remarquable; si son talent ne l'avait pas porté si loin déjà dans la perfection, vraiment nous dirions qu'il a fait de nouvelles conquêtes.

c'était aussi travailler au bien très-étendu de l'Eglise universelle, que de l'associer ainsi au partage de notre sollicitude et au concours de vos travaux.

Mais, hélas! celui que nous vœux personnels vouldent élever comme un des plus beaux ornemens de notre siège apostolique, Dieu l'a reçu dans la patrie céleste, nous en avons l'entière confiance, par les mérites du Fils de Dieu, le prince éternel des pasteurs. Certainement les vertus si rares que nous avons distinguées avec tant d'admiration dans l'archevêque de Cologne, pendant sa vie, nous imposent cette confiance. Si, en effet, d'après l'avertissement du grand apôtre, nous ne devons pas nous désoler sur le sort de ceux de nos Frères qui vont dormir dans le tombeau, comme les infidèles qui n'ont rien d'heureux à espérer, celles ne doivent pas être nos espérances pour l'homme courageux qui fut donné en spectacle aux anges et aux hommes par l'éclat de son héroïque vertu, avant de quitter la terre! Personne n'ignore cette force d'âme invincible, avec laquelle, même au milieu des épreuves les plus cruelles, il s'est efforcé de maintenir la pureté de la foi catholique et de la discipline ecclésiastique. Puisque donc il avait soutenu le bon combat, ne devait-il pas recevoir du plus juste des juges, Jésus-Christ, cette couronne de justice qui a été placée si haut et en attente pour tous ceux qui auront lutté avec énergie et pour la cause légitime?

Mais comme les jugemens de Dieu sont des âlmes impénétrables, bien que nous ayons la juste et très-forte confiance que l'illustre archevêque défunt, au sortir des ténèbres de cette vie de misère, a été reçu déjà dans le séjour bienheureux de la lumière suprême, et que cette consolation de notre âme vous est commune avec nous; cependant si le reste encore par l'extrême fragilité de notre nature, quelque chose à expier dans l'âme de notre frère, nous supplions très-humblement le seigneur, père de toutes miséricordes, nous vous pressons aussi, à notre exemple, d'adresser à Dieu la même prière, de purifier et d'effacer dans le sang précieusement de l'agneau sans tache rédempteur de tout le genre humain, les moindres souillures de cette âme si chère. Par cet effet de douce miséricorde, l'âme d'un si grand archevêque recevant au plus vite la couronne indestructible de la gloire sans terme, après avoir été sur la terre aussi noble qu'illustre, se trouvera dans les cieux à côté de tous ceux qui ont enseigné à leurs frères la science et la pratique de la sainteté, et comme un astre éclatant, elle brillera encore dans les châtés éternelles.

Canada.

QUÉBEC, 7 FEVRIER, 1846.

LA QUESTION DE L'OREGON.

On lit dans le *Courrier* du 29 :

Lundi, le congrès de Washington s'est de nouveau aventuré sur le dangereux volcan de la politique internationale : le débat sur la question de l'Oregon, interrompue depuis huit jours, a recommencé dans la chambre des représentants, où l'on a entendu deux orateurs, l'un, M. Pendleton de la Virginie, qui ne veut pas du bill de cessation de l'occupation conjointe, parce qu'il y voit une déclaration de guerre, l'autre, M. Grover de New-York, qui fait des vœux ardents pour le triomphe du même bill, parce qu'il y voit une paisante garantie de paix. Nous n'essayerons pas de mettre ces messieurs d'accord; mais plusieurs de leurs collègues ont sans doute voulu le faire, en proposant, au bill du comité des affaires étrangères, divers amendemens fort pacifiques qui leur ont été évidemment inspirés, un surtout, par les dernières nouvelles venues de Londres. M. Thomas King a, le premier, donné lecture de tout un nouveau bill qui commence par une série de longues précautions oratoires, et stipule que le président sera autorisé, après la cession actuelle, à signifier l'abrogation du traité de 1827, et que, dans le cas où l'on ne s'entendrait pas sur le partage du territoire contesté, la question serait soumise à un arbitre dont la décision serait sans appel. M. Wentworth a ensuite offert une autre variante, qui n'admet l'arbitrage qu'à la condition que les marchés de la Grande-Bretagne seront à tout jamais (permanently) ouverts aux céréales des Etats-Unis. M. Tredway, enfin, veut qu'en donnant l'avis de la cessation de l'occupation conjointe, on ajourne à deux ans l'échéance d'un an qui a été fixé par le traité de 1827, et que, en outre, l'avis une fois donné, soit autorisé à négocier un partage qui, d'ailleurs, ne pourra pas se faire au sud du 49e degré. Toutes ces modifications, on le voit, révèlent, de la part de leurs auteurs au moins, des tendances peu belliqueuses; reste à savoir ce qu'en dira le scrutin, M. Preston King a proposé que ce scrutin eût lieu lundi prochain, mais nous craignons fort que la majorité ne s'associe pas à sa légitime impatience, car il y a encore, sans doute, bien des orateurs qui refuseront d'en venir au vote avant de s'être

que des objets qui viennent se peindre, se refléter dans notre esprit. Les idées, par elle-mêmes, sont des corps morts qui obéissent comme des soldats à leurs officiers. L'Eglise grecque a notre symbole, nos sacrements, toutes les formes de l'Eglise catholique. La souveraineté n'est donc pas dans les idées, elle n'est pas davantage dans l'esprit d'un autre homme. Où donc est cette souveraineté? Dans l'esprit de Dieu et l'esprit de Dieu, est dans l'Eglise catholique.

Le prédicateur termine par la considération suivante, que nous abrégons encore :

" Le rationalisme nous reproche souvent notre injustice à son égard. Il croit que nous lui contestons la science; et nous ne la lui contestons pas plus que nous lui contestons le génie et la bonne foi. Nous ne prétendons pas que toutes ses théories soient fausses; nous lui disons, au contraire: Vous avez plus d'esprit, plus de science que nous; car qui pourrait nier que Dieu ne puisse révéler à un philosophe beaucoup plus de lumières qu'il n'en donna à tous ses prophètes? pour quoi Dieu ne révélerait-il pas d'autres vérités supérieures à la doctrine catholique? ce serait un édifice lumineux sur un autre, qui est lumière et vérité, mais enfin qui n'est pas toute la vérité! Ainsi donc vos théories sont vraies, si vous voulez, mais il vous manque la chose la plus nécessaire: la souveraineté intellectuelle. Venez à nous avec vos idées, avec vos connaissances, soumettez-les à l'autorité que nous connaissons. Ces idées, connaissances perdues aujourd'hui pour vous et pour nous, parce qu'elles n'ont aucun centre d'unité, nous seront à tous d'un prix et d'un secours immenses, alors que l'unité intellectuelle les aura vivifiées.

" Mais j'entends les murmures de l'orgueil humain. Comment voulez-vous, nous dira-t-on sans doute, qu'on puisse patiemment supporter que la souveraineté soit dans les mains d'hommes qui n'ont pour eux ni la naissance, ni la fortune? Comment voulez-vous qu'un homme qui porte la pourpre admette jamais qu'un capucin, avec sa barbe sale, puisse avoir la souveraineté? Cela n'est pas possible. Il ne faut pas attendre tant d'humilité de l'homme, et par conséquent, jusqu'à la fin, cette souveraineté sera discutée. Il faut, et c'est peut-être à un grand bien; car s'il en était autrement, on nous croirait puissant par l'autocratie, et il faut qu'il soit manifeste à tous les esprits que nous ne le sommes que par la souveraineté intellectuelle, qui vient non de l'homme, mais de Dieu."

ROME.

Dans le consistoire secret qui a été tenu le 24 novembre le Pape a prononcé l'allocution suivante qui est certainement la plus auguste oraison funèbre qui puisse consacrer la mémoire de l'immortelle archevêque de Cologne :

Vénérables Frères,

Déjà une première fois les devoirs de notre charge nous avaient porté à vous entretenir, du haut de cette même chaire, de notre Vénérable Frère Clément-Auguste, archevêque de Cologne. Nous avons à cœur aujourd'hui de vous parler de nouveau de ce prélat, dont la mort, arrivée le 19 du mois d'octobre dernier, a frappé notre âme d'une profonde tristesse. Loin de nous donc à cette heure l'indigne pensée de taire sa louange, alors que les derniers instans d'une si belle carrière sont tellement conformes aux nobles actes de ses jours précédents, que c'est à bon droit que toute l'Eglise catholique doit s'en orgueillir de joie à l'occasion de ce magnifique exemple laissé par l'archevêque de Cologne, non-seulement pour l'édification des fidèles, mais aussi pour le salut de ceux qui sont étrangers à notre foi. En vous adressant la parole aujourd'hui, Vénérables Frères, non seulement nous voulons répéter et confirmer de nouveau les éloges que nous avons accordés jadis à l'illustre archevêque; mais nous voudrions encore, comme par un redoublement de solennelles louanges, exalter son invincible vertu. Car, dans cette âme éminente, se trouvaient réunis à la fois et l'étude et le goût de la sainte doctrine, la pratique solide d'une piété sincère, un dévouement extrême aux intérêts de la religion, inébranlable, et enfin le mépris souverain des choses périssables. Ajoutez qu'il sut pratiquer à un rare degré l'humilité, cet indispensable fondement de toutes les vertus. Nous en avons eu personnellement une preuve éclatante en cette circonstance-ci : sachant que nous avions le désir de l'associer à votre auguste et sacré Collège, il repoussa de tous ses efforts cet insigne honneur.

Cependant si la divine Providence avait daigné permettre que le Pontife eût prolongé son séjour dans notre ville de Rome, où il n'a fait que passer, comme vous le savez très-bien, nous avions résolu de vaincre l'opposition et les refus de sa modestie, en l'obligeant à l'acceptation des honneurs du cardinalat. Car nous avions la conviction profonde qu'une vertu si éminente devait être placée au rang le plus élevé de l'Eglise;

le gros de l'armée rallié se jettera dans leur flanc. Les dispositions sont faites en conséquence, et sur-le-champ.

Les trois demi-brigades de Desaix sont formées en avant de San-Giuliano, un peu à droite de la grande route; la 30e déployée en ligne, la 9e et la 59e en colonnes serrées sur les ailes de la première. Une légère ondulation du terrain les cache à l'ennemi. A leur gauche se trouvent les débris ralliés et un peu remis de Chambarlhac et Gardanne, sous le général Victor; à leur droite dans la plaine, Lannes, dont le mouvement de retraite est arrêté; puis la garde consulaire, puis Carra-Saint-Cyr, qui s'est maintenu le plus près possible de Castel-Ceriolo. L'armée forme ainsi une longue ligne oblique de San-Giuliano à Castel-Ceriolo. Entre Desaix et Lannes, et un peu en arrière, on a placé la cavalerie de Kellermann dans un intervalle. Une batterie de douze pièces, seule restée de toute l'artillerie de l'armée, est répandue sur le front du corps de Desaix.

Ces dispositions faites, le Premier Consul parcourt à cheval les rangs de ses soldats, et parle aux divers corps. " Mes amis, leur dit-il, c'est assez reculer; souvenez-vous que j'ai l'habitude de coucher sur le champ de bataille. " Après avoir ranimé ses troupes, qui, rassurées par l'arrivée des réserves, brûlent de vaincre, il donne le signal. La charge est battue sur toute la ligne.

Les Autrichiens, en ordre de marche plutôt qu'en ordre de bataille, cheminaient sur la grande route. La colonne dirigée par M. de Zach s'avancit la première. Un peu en arrière, venait le centre à demi déployé dans la plaine, et faisant face à Lannes.

Le général Marmont démasqua à l'improviste douze pièces de canon. Une épaisse mitraille tombe sur la tête de la colonne autrichienne surprise, et ne s'attendant pas à une nouvelle résistance, car on croyait les Français décidément en retraite. Elle avait peine

à se remettre de cette subite émotion, quand Desaix ébranla la 9e légère. " Allez avertir le Premier Consul, dit-il à son aide de camp Savary, qui se charge, et que j'ai besoin d'être appuyé par la cavalerie. " Desaix, à cheval, marche lui-même en tête de cette demi-brigade. Il franchit avec elle le léger pli de terrain qui la séparait à la vue des Autrichiens, et se révèle brusquement à eux par une décharge de mousqueterie exécutée à bout portant. Les Autrichiens répondent, et Desaix tombe aussitôt percé d'une balle dans la poitrine. " Cachez ma mort, dit-il au général Boudet, qui était son chef de division, car cela pourrait ébranler les troupes. " Inutile précaution de ce héros! On l'a vu tomber, et ses soldats, comme ceux de Turenne, demandant à grands cris à venger leur chef. La 9e légère qui, ce jour-là, mérita le titre d'incomparable, qu'elle a portée jusqu'à la fin de nos guerres, la 9e légère, après avoir vomie ses feux, se range en colonne, et tombe sur la masse profonde des Autrichiens. A sa vue les deux premiers régiments qui ouvraient la marche, surpris, se rejettent en désordre sur la seconde ligne, et disparaissent dans ses rangs. La colonne des grenadiers de Lattermann se trouve alors seule en tête, et reçoit ce choc en troupe d'élite. Elle tient ferme. La lutte s'étend sur les deux côtés de la grande route. La 9e légère est appuyée, à droite, par les troupes de Victor ralliées, à gauche, par les 30e et 59e demi-brigades de la division Boudet, qui ont suivi le mouvement. Les grenadiers de Lattermann se défendent avec peine, quand tout à coup un orage imprévu vient fondre sur leur tête. Le général Kellermann, qui, à la demande de Desaix, avait reçu l'ordre de charger, part au galop, et passant entre Lannes et Desaix, place une partie de ses escadrons en potence pour faire face à la cavalerie autrichienne qu'il voyait devant lui, puis, avec le reste, se jette dans le flanc de la colonne des grenadiers, assaillis déjà de front par l'infanterie

de Boudet. Cette charge, exécutée avec vigueur extraordinaire, coupe la colonne en deux. Les dragons de Kellermann sabrent à droite et à gauche, jusqu'à ce que, pressés de tous côtés, les malheureux grenadiers déposent les armes. Deux mille d'entre eux se rendent prisonniers. A leur tête, le général Zach lui-même est obligé de remettre son épée. Les Autrichiens sont ainsi privés de direction pour la fin de la bataille; car M. de Mélas, comme on l'a vu, croyant la victoire assurée, était rentré dans Alexandrie. Kellermann ne s'en tient pas là; il s'élance sur les dragons de Lichtenstein et les met en fuite. Ceux-ci se replient sur le centre des Autrichiens, qui se déployaient dans la plaine, en face de Lannes, et y causent quelque désordre. Lannes avance alors, pousse avec vigueur ce centre ébranlé des Autrichiens, tandis que les grenadiers de la garde consulaire et Carra-Saint-Cyr se portent de nouveau sur Castel-Ceriolo, dont ils n'étaient pas fort éloignés. Sur toute la ligne de San-Giuliano à Castel-Ceriolo, les Français ont repris l'offensive; ils marchent en avant, ivres de joie et d'enthousiasme, en voyant la victoire revenir à eux. La surprise, le découragement ont passé du côté des Autrichiens.

Admirable puissance de la volonté qui s'obstine, et parvient en s'obstinant à ramener la fortune! De San-Giuliano à Castel-Ceriolo, cette ligne oblique des Français avance au pas de charge, refoulant les Autrichiens, tout étonnés d'avoir une nouvelle bataille à livrer. Carra-Saint-Cyr a bientôt reconquis le village de Castel-Ceriolo, et le général Ott, qui s'était d'abord avancé au delà de ce village, craignant d'être débordé, songe à rétrograder avant d'avoir perdu ses communications. Un mouvement de panique se communique à sa cavalerie; elle s'enfuit au galop, en criant: Aux ponts! Alors c'est à qui arrivera le premier à ces ponts de la Bormida. Le général Ott repassant par Castel-Ceriolo, avec les troupes de Vogelsang, est

obligé de se faire jour à travers les Français. Il y réussit, et regagne en hâte les bords de la Bormida, où tout se précipite avec furie.

Les généraux Kaim, Haddick veulent en vain tenir au centre; Lannes ne leur en laisse pas le moyen, les jette dans Marengo, et va les pousser dans le Fontanone, et du Fontanone dans la Bormida. Mais les grenadiers de Weidenfeld tiennent tête un instant pour donner à O'Reilly, qui s'était avancé jusqu'à Cassina-Grossa, le temps de rebrousse chemin. De son côté, la cavalerie autrichienne essaya quelques charges, pour arrêter la marche des Français. Mais elle est ramenée par les grenadiers à cheval de la garde consulaire, que conduisent Bessières et le jeune Beauharnais. Lannes et Victor, avec leurs corps réunis, se jettent enfin sur Marengo, et culbutent O'Reilly, ainsi que les grenadiers de Weidenfeld. La confusion, sur les ponts de la Bormida, s'accroît à chaque instant. Fantassins, cavaliers, artilleurs s'y pressent en désordre. Les ponts ne pouvant pas contenir tout le monde, on se jette dans la Bormida pour passer à gué. Un conducteur d'artillerie essaya de la traverser avec la pièce de canon qu'il conduisait; il y réussit. L'artillerie tout entière veut alors suivre son exemple, mais une partie des voitures reste engagée dans le lit de la rivière. Les Français ardents à la poursuite, prennent, hommes, chevaux, canons, bagages. L'infortuné baron de Mélas, qui, deux heures auparavant, avait laissé son armée victorieuse, était accouru au bruit de ce désastre, et n'en pouvait croire ses yeux. Il était au désespoir.

(A continuer.)

lettre signée un "Montagnais," savoir: la différence qui est élevée entre un individu de la Malbaie et M. Slevin, des Eboulements, touchant la société de l'entouré appelé le "Sault au Cochon." C'est entièrement une difficulté entre ces deux individus et qui me regarde nullement. Cette affaire est maintenant devant les tribunaux, où justice sera rendue, s'il a été commis les torts. Je ne permettrai seulement d'ajouter: Que dans l'année 1843, l'individu de la Malbaie dont je viens de parler, vint me demander de l'aider à s'établir au "Sault au Cochon;" mais après avoir pris des informations sur son compte, je refusai de le faire. Dans l'été de 1845, M. Slevin, qui m'avait été fortement recommandé, vint à moi, muni de la permission de l'exécutif pour s'y établir, et d'après la promesse que je lui avais faite six mois auparavant de l'aider, s'il obtenait une licence, j'entrai en arrangement avec lui.

Dans votre journal du 20e décembre dernier, vous remarquez "Que M. Price a envahi le Saguenay," ce qui, je suppose, m'est adressé par manière de reproche. Je vous dirai, M. l'éditeur, que je n'ai jamais envahi les propriétés de qui que ce soit, non plus que du public, dans le Saguenay; ce que je possède dans cet endroit, je l'ai acquis d'individus qui étaient déjà propriétaires, et j'ai bien et dûment payé les vendeurs à leur pleine et entière satisfaction. Si vous avez voulu parler de "Chicoutimi," je puis vous dire que c'est M. Peter McLeod qui en est le propriétaire et non pas mes agents ni aucun d'eux. Il est né dans l'endroit où ses moulins sont situés, et il en possède le terrain comme étant l'héritage de sa mère, une des indigènes de cet endroit. Son respectable père, conduit en ces lieux par ses parents à l'âge de cinq ans, demeure maintenant "aux Terres Rompues," à sept milles au-dessus, avec une nombreuse famille, descendant par leur mère de la même race. Il a bâti, il y a trente-sept ans, un moulin à scier sur le site de ceux maintenant occupés par son fils. En addition à ces droits naturels, M. P. McLeod, fils, s'est établi dans cet endroit avec la permission de la Compagnie de la Baie d'Hudson au service de laquelle il avait été employé, et à l'expiration du Bail de la Compagnie en 1811, il fut le premier qui s'adressa au gouvernement et devint le premier occupant et le premier défricheur. Quel est celui qui, pour un instant, pour des motifs de jalousie et d'envie contre un enfant de la nature, ou de ces vrais enfants du sol, pourrait songer à le déposséder de sa cabane ou autres constructions qu'il aurait élevées dans les forêts qui l'ont vu naître; en quels autres lieux veut-on qu'il aille?

Si vous avez voulu faire allusion à la Grande Baie, les envahisseurs là, si on peut les appeler ainsi, furent les vingt-et-un associés de la Malbaie qui vinrent s'établir dans cet endroit dans l'année 1838 avec la permission du gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson, aidés des secours que je leur donnai. A leur propre demande, j'achetai les parts de neuf d'entre eux dès avant l'année 1842, et cette même année là j'achetai les douze parts restantes; et depuis cette époque j'ai moi-même dirigé les affaires à l'avantage ainsi qu'à la satisfaction de l'établissement en question. Au commencement de septembre dernier, les champs en cet endroit étaient couverts des plus beaux grains, et si ce n'est été du temps froid et humide qu'il fit alors, les habitants auraient recueilli une riche moisson; mais par la contrariété du temps, la récolte fut presque toute détruite. Néanmoins, l'ouvrage que leur procura les moulins vint à leur aide, et pas un individu ne perdit une journée faute d'ouvrage. Le colon indigent qui arrive dans cet endroit pour s'y établir, ne peut pas vivre d'abord par les fruits du sol: ce sont les gages qu'il gagne en travaillant aux moulins qui lui procurent de quoi subsister ainsi que sa famille, en même temps qu'il défriche et cultive graduellement son lot de terre, et parvient ainsi à devenir indépendant. Un grand nombre de ceux venus à la Baie m'ont souvent dit "Lorsque nous sommes arrivés ici avec nos familles nous avions qu'un "pain juste," mais maintenant nous sommes bien."

Je suis, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
WILLIAM PRICE.

Québec, 6 février 1846.

Nous arrêtons la presse pour insérer une annonce convoquant une assemblée des citoyens pour offrir un bal à l'honorable R. E. Caron et à Madame Caron. Une autre assemblée publique va aussi être convoquée pour présenter une adresse à l'ex-maire. Personne assurément ne mérite mieux que M. Caron ces témoignages d'estime, et ce ne sera que bientôt que l'on pourra peut-être apprécier la perte que fait présentement notre corporation.

La Société Bienveillante qui avait coutume de tenir ses séances mensuelles aux salles de l'Albion Hotel, pour une raison ou pour une autre, a choisi pour y tenir ses séances à l'avenir, la maison Blanchard, située en la Basse-Ville, près du marché. Jeudi donc, étant le premier jeudi du mois, il y eut une séance, et une séance nombreuse. Après les procédés de routine, 60 convives animés d'une noble fraternité, prirent place à une table copieusement fournie, et avec un goût et une activité dans le service dignes de remarque.

DÉCÈS.
A Lanoraie, le 22 janvier, à l'âge de 66 ans, après une longue maladie soufferte avec résignation, Louis G. Lafontaine, père, écrivain, ancien et respectable citoyen de Lanoraie. Il fut bon père et bon époux et ami affectueux. Il laisse une nombreuse famille et un grand nombre d'amis pour déplorer sa perte. Ses funérailles ont eu lieu le 26, accompagnées d'un concours très nombreux.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.
John Saunders, de Douglasstown, de Gaspé, commerçant, failli. Première assemblée des créanciers, le 10 février prochain, à 11 heures. Juge-commissaire, Jean Casimir Bruneau, écuver.

Assemblées après déclaration.
Assemblée des créanciers de John McLaren, mardi le 24 février courant; Juge-commissaire, W. Power, écuver.

SOUSSIONS POUR CONSTRUCTION.
On demande par soumissions des logements propres à accommoder un officier de service et six autres, dans la haute-ville, pour occuper pendant trois ans à partir du 1er mai prochain. Ces soumissions seront reçues jusqu'au 27 février à 11 heures du matin, au bureau de la Garnison, rue St-Anne, où l'on pourra avoir toutes les informations quant au nombre de chambres, de bûches, de cour, etc. etc.

On demande des soumissions pour construire les murs du cimetière de l'église anglaise, au faubourg saint-Jean. S'adresser à M. M. Haeker et Stavlev, architectes.

VENTES PAR ENCAN.
MARDI le 10 du courant, chez Gillespie, Greenshield et cie, à 2 heures précises, Sucre, Epaves, Mélasse, Vinaigre, et épicerie.

LES citoyens de Québec sont invités à se trouver à une assemblée publique à L'HOTEL DE PAYNE, MARDI PROCHAIN, le dix du courant, pour nommer des commissaires-ordonnateurs, et prendre autres mesures pour offrir un Bal de souscription, à l'honorable R.E. Caron et à Madame Caron.

J. Chabot,
J. C. Fisher,
L. Masse,
G. B. Faribault,
L. Panet,
P. J. O. Chauveau,
P. C. Aylwin,
H. Robertson,
E. Barrington,
J. M. Fraser,
H. LeMessurier,
U. J. Tessier,
A. Simpson,
W. Patton,
Daniel McCallum,
J. Laurin,

Québec 7 février 1846.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.
Québec, 7 février 1846.

A VENDRE ou à louer, l'ancien Hôtel de Ville, rue St. Louis. Possession donnée immédiatement. S'adresser au sous-signe.

Par ordre,
F. X. GARNEAU,
Greffier de la Cité.

ON A BESOIN D'UN COMMISSAIRE PROPRE POUR le détail, dans un magasin de marchandises sèches. S'adresser au bureau de ce journal.
Québec, 7 février 1846.

Perdu.
UN cable de 30 à 40 brasses a été déposé dans une embarcation au Palais, deux ou trois jours après le gros orage de cet automne. Le propriétaire de telle embarcation qu'il aura été déposé est prié d'en donner avis chez M. Nollet, au Palais, ou à ce bureau.

Avis.
AVIS public est par le présent donné que des soumissions pour l'achat de tout et de parties de pasmoins de 150 barils de farine, la vente de laquelle ayant été ordonnée par le comité général le 19 janvier dernier, seront reçues par le sousigné d'ici au 17 du courant à MIDI.

Ed. BOWEN,
Secrétaire.
Comité de Distribution.

Hôtel de Ville, le 7 février 1846.

Les propriétaires de papiers-nouveaux à Québec, sont priés d'insérer la notice susdite dans trois numéros successifs, dans leurs langues respectives.

Théâtre de Société.
SOIRÉE DRAMATIQUE
DES
AMATEURS CANADIENS.

MM. LES souscripteurs sont prévenus que la représentation qui devait avoir lieu au THEATRE St. LOUIS, le 9, est remise au
Lundi 16 Février courant.

Il se peuvent obtenir leurs billets des amateurs eux-mêmes ou à l'impresario de CASTON, 13 rue Couillard, ou sont aussi déposés les programmes. Il reste encore un certain nombre de places dont les amateurs disposent en faveur de leurs connaissances.
Québec, 4 février 1846.

VENTE A KAMOURASKA
de Farine et de Pois endommagés, au compte des Assureurs.

Seront vendus, par encan, au compte des assureurs, environ
550 BARILS FARINE et POIS, la plupart de la farine étant endommagée, sortie de la barque "Crusader," B. C. Jeffers, maître, et maintenant en magasin, à Kamouraska.

La vente aura lieu à Kamouraska, JEUDI le 12 du courant, à UNE heure P. M., en lots de 5 barils ou plus, tel qu'il sera convenable aux acheteurs.

Conditions—Argent comptant.
Québec, 2 février 1846.

Ventes par le Sheriff.
AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les Terres et Héritages sus-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi: toutes oppositions "afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge," exceptées dans "les cas de Vendition Exposita," dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au bureau du sheriff avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de vente; les oppositions "afin de conserver" peuvent être filées en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'Ordre, Writ, No. 1312—Christian Wartle et William Wartle, marchands et associés; contre Jean-Baptiste Baquet. 1. "Un terrain situé en le premier rang de la paroisse de Saint Gervais, de douze perches et quinze pieds plus ou moins de front, sur neuf arpents de profondeur. 2. Un circuit de terre, situé en le second rang de St. Gervais, de la contenance d'un arpent et demi de front plus ou moins, sur environ huit arpents de profondeur." Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de St. Gervais, le seizième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 1379.—Pierre Catellier, père de la paroisse de St. Michel, cultivateur; contre Louis Catellier, du même lieu, cultivateur, à savoir: 1. "Une terre située au troisième rang des concessions de St. Michel, de quatre arpents de terre de front, dont trois arpents ont vingt arpents de profondeur plus ou moins, et l'autre arpent ayant trente arpents aussi de profondeur, avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits. 2. Un circuit de terre à bois, situé au cinquième rang des concessions de la dite paroisse St. Michel, contenant trois arpents de front, sur deux arpents et demi de profondeur. 3. Un autre circuit de terre à bois, situé au dit cinquième rang des susdites concessions, d'un arpent et demi de terre de large, sur deux arpents et demi de profondeur. 4. La moitié indivise d'un autre circuit de terre à bois, contenant en son total quatre arpents et demi de terre de front, et dont trois arpents ont quatre arpents et demi de profondeur." Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de St. Michel, le dix-septième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 1379.—Pierre Catellier, père de la paroisse de St. Michel, cultivateur; contre Louis Catellier, du même lieu, cultivateur, à savoir: 1. "Une terre située au troisième rang des concessions de St. Michel, de quatre arpents de terre de front, dont trois arpents ont vingt arpents de profondeur plus ou moins, et l'autre arpent ayant trente arpents aussi de profondeur, avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits. 2. Un circuit de terre à bois, situé au cinquième rang des concessions de la dite paroisse St. Michel, contenant trois arpents de front, sur deux arpents et demi de profondeur. 3. Un autre circuit de terre à bois, situé au dit cinquième rang des susdites concessions, d'un arpent et demi de terre de large, sur deux arpents et demi de profondeur. 4. La moitié indivise d'un autre circuit de terre à bois, contenant en son total quatre arpents et demi de terre de front, et dont trois arpents ont quatre arpents et demi de profondeur." Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de St. Michel, le dix-septième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 1785.—Marie Ursule Carbonneau, de la paroisse de Berthier, dans le district de Québec; contre Jean Corrivane, cultivateur, du même lieu, savoir: 1. "Une terre, située en la paroisse de Berthier, contenant trois arpents de front, sur quarante arpents de profondeur, avec ensemble maison, grange, étable, hangar et latrerie. 2. Un lot ou circuit de terre de deux arpents de front, sur vingt arpents de profondeur." Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Berthier, le vingt quatrième jour de février prochain, à dix heures du matin.

No. 1437.—Raphel Michaud, contre Firmin Michaud: 1. "Un circuit ou lotin de terre, sis et situé dans la paroisse de St. Paschal de Kamouraska, au premier rang de la dite paroisse de St. Paschal, d'environ six à sept arpents de profondeur, plus ou moins, sur deux arpents de front, plus ou moins; avec une maison, grange, étable et autres bûches sus construits, circonstances et dépendances. 2. Un autre circuit ou lotin de terre, sis et situé dans la dite paroisse de St. Paschal de Kamouraska, contigu au lot en premier lieu désigné, de dix-huit ou vingt arpents de profondeur, plus ou moins, sur deux arpents et demi, plus ou moins de front." Pour être vendus comme suit: Lots numérotés un et trois, à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Paschal de Kamouraska, le trentième jour de mars prochain, à dix heures du matin; et lot numéroté deux, à la porte de l'église de la paroisse de St. Louis de Kamouraska, le trente-et-unième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 545.—Marie Cameron, de la paroisse de St. Anselme, dans le comté de Dorchester, district de Québec; contre Joseph Rouillard, du même lieu, cultivateur, à savoir: "Une terre, sise et située en la paroisse St. Anselme, concession St. Paul, contenant environ deux arpents de terre de front, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, sur environ trente arpents de profondeur." Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Anselme, le trente-et-unième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 545.—Marie Cameron, de la paroisse de St. Anselme, dans le comté de Dorchester, district de Québec; contre Joseph Rouillard, du même lieu, cultivateur, à savoir: "Une terre, sise et située en la paroisse St. Anselme, concession St. Paul, contenant environ deux arpents de terre de front, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, sur environ trente arpents de profondeur." Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Anselme, le trente-et-unième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 545.—Marie Cameron, de la paroisse de St. Anselme, dans le comté de Dorchester, district de Québec; contre Joseph Rouillard, du même lieu, cultivateur, à savoir: "Une terre, sise et située en la paroisse St. Anselme, concession St. Paul, contenant environ deux arpents de terre de front, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, sur environ trente arpents de profondeur." Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Anselme, le trente-et-unième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 545.—Marie Cameron, de la paroisse de St. Anselme, dans le comté de Dorchester, district de Québec; contre Joseph Rouillard, du même lieu, cultivateur, à savoir: "Une terre, sise et située en la paroisse St. Anselme, concession St. Paul, contenant environ deux arpents de terre de front, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, sur environ trente arpents de profondeur." Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Anselme, le trente-et-unième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 545.—Marie Cameron, de la paroisse de St. Anselme, dans le comté de Dorchester, district de Québec; contre Joseph Rouillard, du même lieu, cultivateur, à savoir: "Une terre, sise et située en la paroisse St. Anselme, concession St. Paul, contenant environ deux arpents de terre de front, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, sur environ trente arpents de profondeur." Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Anselme, le trente-et-unième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 545.—Marie Cameron, de la paroisse de St. Anselme, dans le comté de Dorchester, district de Québec; contre Joseph Rouillard, du même lieu, cultivateur, à savoir: "Une terre, sise et située en la paroisse St. Anselme, concession St. Paul, contenant environ deux arpents de terre de front, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, sur environ trente arpents de profondeur." Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Anselme, le trente-et-unième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

AVIS PUBLIC est donné que Louis DASSIE LEBELLE, apprenti menuisier chez moi, a dérobé de ma boutique. C'est un jeune homme de 19 ans, taille 5 pieds 8 pouces, cheveux bruns yeux bleus, d'une forte complexion, et toute personne qui le trouvera ou enlèvera sera poursuivie suivant la loi.

P. S. LAULEUR.
Québec 5 février 1846.

A. TAPIN,
CI-DEVANT DES TROIS-RIVIERES,
MAÎTRE MAÇON,

REMERCE respectueusement les citoyens de Québec, principalement ceux de Saint-Roch, de l'encouragement qu'il a reçu depuis les deux dernières inondées, et si à lieu d'espérer qu'on viendra au-devant de lui, ayant pratiqué depuis seize ans tant dans les États-Unis qu'en Canada; avec cette longue expérience il se propose de donner satisfaction à ceux qui voudront bien le favoriser.

Tous ordres seront exécutés avec justice, et les basses faites dans les derniers goûts tant qu'en briques et en pierre de taille.

A. TAPIN demeure dans St. Roch, rue St François, no. 53.
Québec 5 février 1846.

Extraits des Règles de l'Assemblée législative du Canada.

RÉSOLU. 66.—Qu'avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un pont ou des ponts, pour régler quelque Commune, pour accorder à quelque individu ou à des individus quelconques droits ou privilèges exclusifs quelconques, ou pour admettre ou renouveler quelque Acte de Parlement Provincial, pour dessemblables objets, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des Papiers publics du District, publiés en Anglais, et dans l'un de ceux publiés en Français s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Églises des Paroisses ou Townships qui pourront être intéressés à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Église, pendant deux mois, avant que telle Pétition soit présentée.

RÉSOLU. 67.—Qu'à l'avenir, cette chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills Privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session.

RÉSOLU. 70.—Qu'après la présente Session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont de Péage, la personne ou les personnes qui se proposent de pétitionner pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle susdite et-ci-dessus, donneront aussi, en même temps et de la même manière, un Avis, notifiant les lieux qu'ils se proposent de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des Arches, l'espace entre les Caisés ou Piliers, pour le passage des Cages, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont-levis ou non, et les dimensions de tel Pont-levis.

RÉSOLU. 71.—Que les frais et dépenses occasionnés par les Bills privés qui accordent quelque avantage ou privilège exclusif, et les procédures relatives dans cette chambre, ne doivent pas retomber sur le public et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces frais et dépenses soit supportée par ceux qui demandent les dits Bills, et une somme qui ne sera pas moindre que 2/20 sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le Pétitionnaire avant la deuxième lecture d'aucun tel Bill.

W. B. LANDSAU,
Greffier Assemblée.

Mem.—Aucune Pétition imprimée ne sera, dans aucun cas, reçue, aucune pétition ne sera non plus reçue à moins que des signatures réelles ne soient apposées sur la même feuille de parchemin ou papier, sur lesquelles la dite Pétition sera écrite.

A être publié en langue Anglaise et Française, dans le "Canada Gazette" et la "Gazette Officielle de Québec" en langue Anglaise dans la "Gazette Officielle de Toronto," et en langue Française dans le "Canadien," "La Minerve," "L'Aurore des Canadiens" et "Le Journal de Québec" jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.

A LOUER.
Le premier mai prochain, une maison et deux grandes boutiques avec écuries etc., no. 20 rue St. Jean, maintenant en l'occupation de M. Saarin, carrossier.

S'adresser à HENRY AXELIN, avocat, no. 6, rue Haldimand Québec.

A LOUER.
UNE maison à deux étages, située no. 21, rue St. Louis, Haute-Ville; elle contient des poêles russes, qui servent pour la cuisine et chauffent toute la maison; en outre il y a jardins, écuries et de belles dépendances. S'adresser à ULRIC J. TESSIER, écuver, ou au propriétaire.

Québec, 4 février 1846.

A LOUER.
UNE Maison, à deux étages, située à la Pointe-Lévi, près du Chantier de M. Patton. Cette maison se trouve, par son site et ses commodités, très avantageuse pour le Commerce. Elle pourrait aussi être occupée avec avantage comme Hôtel.

S'adresser au propriétaire Etienne Dalais, écuver, à la Pointe-Lévi, ou au sous-signe, à Québec.

24 janvier 1846.

JOS LAURIN,
Notaire.

A Vendre:
LES propriétés suivantes, situées au faubourg St. Jean de cette Cité, savoir:

10. Un Emplacement de 70 pieds de front sur 60 de profondeur, dont 40 pieds sont sur le niveau sud de la rue St. George, et 30 pieds sur la rue Richelieu, tenant d'un côté à Charles Hunt, et d'autre côté à l'emplacement ci-après secondement désigné, avec une maison en pierre à deux étages, non entièrement achevée.

20. Un autre Emplacement situé sur le niveau sud de la rue Richelieu, de 80 pieds de front sur 60 de profondeur, joignant au nord-est l'emplacement ci-dessus désigné, et au sud-ouest l'emplacement des héritiers Jean Tourangeau, avec le solage et la cheminée d'une maison dernièrement incendiée.

30. Un autre emplacement sur le niveau sud de la dite rue Richelieu, de 40 pieds de front sur 60 de profondeur, joignant d'un côté au nord-est aux dits héritiers Tourangeau, et au sud-ouest à Fr. Jos. Parent, avec le solage et la cheminée d'une maison dernièrement incendiée.

Les termes les plus avantageux. Pour plus amples informations s'adresser à

M. TESSIER, Notaire,
Faubourg, St. Jean, rue d'Alouillon.
24 janvier 1846

PROPRIÉTÉ A VENDRE.
UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au chemin, paroisse de St. Roch; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 28 mai.

S'adresser à dame veuve Chs. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père.
Québec, 27 septembre 1845.

BEAUX-ARTS.
G. FASSIO, peintre-miniaturiste, et maître de dessin, si avantageusement connu du public, exerçant son art dans Québec depuis un grand nombre d'années, après avoir passé par un premier incendie, et avoir perdu presque tous ses effets dans un second incendie, vient se placer de nouveau sous le patronage du public et des amis de l'art en particulier.

Ces circonstances malheureuses ayant conduit à diminuer ses prix pour donner en même temps plus de facilité à tous, il a tout lieu d'espérer que l'on viendra au devant de sa bonne volonté.

La miniature a des avantages incontestables. Quand on a un parent, un ami, lein de soi, ne se sent-on plus le besoin de lui faire parvenir sa ressemblance, celle de son époux, de son épouse, de son enfant, etc., surtout quand le prix en est à la portée de tout le monde.

M. Fassio demeure rue St. George, Remparts, no. 2.

J. S. KOLLMYER,
CI-DEVANT DE MONTREAL,
MARCHAND-TAILLEUR
ET DRAPIER MILITAIRE.

INFORME respectueusement les citoyens et le Militaire de Québec, qu'il est prêt à recevoir et à exécuter tous ordres dans la ligne ci-dessus, dans la boutique occupée par M. ARKINS, épicière, à l'encroisement des rues St. Jean et du Palais. Ayant été engagé pendant trente ans dans cette ligne à Montréal, il se flatte qu'avec sa longue expérience, il sera capable de donner satisfaction à ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

Tous ordres seront promptement exécutés, et les habits faits dans les goûts les plus récents et les plus fashionables.

ON A BESOIN IMMÉDIATEMENT de quatre compagnons Tailleurs.
Québec, 6 novembre 1845.

Avis public
EST par le présent donné que de et après cette date, 250 barils de farine (Blond) seront vendus à la criée publique aux magasins de MM. FORTIN, WALKER & Co., tous les MERCREDIS de chaque semaine d'ici à nouvel avis.

La vente à UNE heure précise.

Ed. BOWEN,
Secrétaire.

Comité de Distribution
24 janvier 1846.

N. B. Les propriétaires de papiers-nouveaux sont requis d'insérer l'avis susdit, 3 fois dans la langue respective de leurs publications.

BUREAU DE L'ADMINISTRATION DES BIENS DES JÉSUITES.

ON recevra à ce Bureau, d'ici au TROIS FÉVRIER prochain inclusivement, des propositions pour la construction d'un pont de soixante pieds de long, à être bâti sur la Rivière du Moulin de L'Anclenne Lorette, au nord du dit Moulin près de la Chaussée, avec soixante pieds de quai du côté sud, et cinquante pieds de quai du côté nord.

On peut voir les plans et devis et obtenir toutes les informations en s'adressant à M. LOUIS PANET, Agent.
Québec, 27 janvier, 1846.

A vendre.
CETTE belle maison avantageusement située pour tout genre de commerce, faisant face d'un côté au marché de la basse-ville et de l'autre à la rue St. Pierre. Les termes de paiements seront faciles. S'adresser au propriétaire sous-signé.

AUGT. AMIOT.
Québec, 19 janvier, 1846.

NOTICE.
JE, sous-signé, donne avis par ces présentes que j'ai été dûment nommé curateur à la succession vacante de Sieur Louis Goudreau, absent, ci-devant de cette paroisse, en vertu de l'ordonnance de William Power, écuver, un des Juges de la cour de circuit, pour le circuit de Saguenay, District de Québec, daté 4 novembre, 1845, et en conséquence je requiers toutes personnes qui doivent à la dite succession de m'en payer le montant et ceux qui ont des Biens ou effets entre leurs mains, de la dite succession de me les remettre sans délai, sous peine de droit.

St. Etienne de la Malbaie, le 16 janvier, 1846.
VITAL GOUDREAU,
Curateur.

Avertissement.
TOUTS ceux qui doivent aux Biens des Jésuites pour cens et rentes, lots et ventes, loyers, fermages, etc., etc., sont par le présent requis de payer immédiatement au sous-signé, à défaut de quoi ils seront poursuivis sans distinction.

LOUIS PANET,
Agent.
lec, 3 janvier 1846.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LE FEU.
AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial de et de Viet. c. 57, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, verser des versements de vingt-cinq schellings par action chaque, un le 7e jour de chacun des mois suivants, savoir: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.

Par ordre des Directeurs de la dite corporation.
DANIEL McCALLUM,
Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada,
Québec, 4 juin, 1845.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE
Montréal, 19 décembre 1845.

AVIS.—Sera vendue par encan public, au Palais de Justice aux Trois-Rivières, le MARDI QUATRIÈME jour d'AOUT mil huit cent quarante six, à ONZE heures de l'avant-midi.

Cette propriété immobilière connue sous le nom de FORGES DE SAINT-MAURICE, dans le district des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des Forges, Moulin, Fourneaux, Maisons d'habitation, Hangar, etc., et de la contenance d'environ cinquante-cinq acres, plus ou moins. L'acquéreur aura le privilège d'acheter une quantité additionnelle quelconque des terres adjacentes (n'exceedant pas trois cent cinquante acres) qu'il pourra avoir au prix de sept schellings six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du Minerai de fer, durant l'espace de cinq années sur les terres non concédées de la Couronne, dans les lieux Saint-Etienne et Saint-Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur toute portion de ces terres du moment que la dite portion sera vendue, concédée ou qu'il en sera autrement disposé par le gouvernement, qui, ce pendant, ne sera sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur pour telle cessation de privilège. Aussi le droit (non exclusif) d'acheter du Minerai des concessionnaires de la Couronne ou autres, sur la propriété de qui les Mines auraient été réservées à la Couronne.

Il sera alloué quinze jours au locataire actuel pour enlever ses effets mobiliers et sa propriété privée.

Il sera donné possession le deuxième jour d'octobre mil huit cent quarante-six.

Un quart du prix d'acquisition sera exigé comptant lors de la vente, le reste payable en trois paiements égaux, avec intérêt. Des lettres-patentes seront expédiées lorsque le paiement aura été complété.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

D. B. PAPINEAU,
C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouveaux du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la Vente. Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi priés de l'insérer—22 dec.

Bureau des Pertes de 1837-38, B. C.
Garderoie de l'Assemblée Législative.
MONTREAL, 22 décembre 1845

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires nommés pour s'enquérir des pertes souffertes par les sujets de Sa Majesté, pendant les troubles du Bas-Canada, en 1837-38 et celles qui en proviennent et en résultent, siègent journellement dans la Garderoie de l'Assemblée Législative, en cette Cité, depuis DIX heures A. M., jusqu'à TROIS heures P. M.

Toutes les réclamations devront être par écrit et adressées comme suit: à J. G. BARTHE, Écuver, Secrétaire de la Commission.

Par ordre,
J. G. BARTHE,
Sec. Com. sur les Pertes.

A être inséré deux fois par semaine dans tous les journaux publics du Bas-Canada, jusqu'à nouvel ordre.—24 décembre.

Nouvel établissement de TAILLEUR.

J. S. KOLLMYER,
CI-DEVANT DE MONTREAL,
MARCHAND-TAILLEUR
ET DRAPIER MILITAIRE.

INFORME respectueusement les citoyens et le Militaire de Québec, qu'il est prêt à recevoir et à exécuter tous ordres dans la ligne ci-dessus, dans la boutique occupée par M. ARKINS, épicière, à l'encroisement des rues St. Jean et du Palais. Ayant été engagé pendant trente ans dans cette ligne à Montréal, il se flatte qu'avec sa longue expérience, il sera capable de donner satisfaction à ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

Tous ordres seront promptement exécutés, et les habits faits dans les goûts les plus récents et les plus fashionables.

ON A BESOIN IMMÉDIATEMENT de quatre compagnons Tailleurs.
Québec, 6 novembre 1845.

J. S. KOLLMYER,
CI-DEVANT DE MONTREAL,
MARCHAND-TAILLEUR
ET DRAPIER MILITAIRE.

INFORME respectueusement les citoyens et le Militaire de Québec, qu'il est prêt à recevoir et à exécuter tous ordres dans la ligne ci-dessus, dans la boutique occupée par M. ARKINS, épicière, à l'encroisement des rues St. Jean et du Palais. Ayant été engagé pendant trente ans dans cette ligne à Montréal, il se flatte qu'avec sa longue expérience, il sera capable de donner satisfaction à ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

Tous ordres seront promptement exécutés, et les habits faits dans les goûts les plus récents et les plus fashionables.

ON A BESOIN IMMÉDIATEMENT de quatre compagnons Tailleurs.
Québec, 6 novembre 1845.

ALMANAC des affaires.

A MABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de bottes de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges où est passé l'incendie du 28 juin, a ouvert sa boutique en dehors des barrières de la rue St. Valliers.
Québec, 3 juillet, 1845.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.
Québec, 3 juin 1845.

MRS. EVANTUREL, avocat, a établi son bureau en sa demeure rue St. Louis no 32, près l'Esplanade.
Québec, octobre, 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelletteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FÉLIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2e étage de la maison de M. B. Lachance, marchand-épicerie.
1er mai, 1845.

FÉLIX FORTIER, avocat et agent. Bureau à Montréal, no 56, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claire; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

JOSEPH LAURIN, NOTAIRE.

A ETABLIS son bureau dans la maison occupée par M. L. GUERARD, meublier, rue St. Paul, Basse-Ville.
Québec, 11 juin 1845.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien. Tabac en Torquettes, Cigarettes, savon, &c. &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

JOS. PETITCLERC, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 33.
Québec, 16 janvier, 1845.

JOSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec."
Québec, 19 décembre 1845.

LE DR. RINFRET DIT MALOUIN a fixé sa demeure chez son père M. Rémi Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean.
Québec, 10 janvier, 1846.
Avis aux personnes gratis depuis midi jusqu'à une heure

LE SOUSSIGNÉ a établi son bureau chez M. PAUL TRUELLE, en haut du côté Ste. Genevieve, No. 4, la maison voisine de M. Guariépy, charretier.
Québec, 7 juin 1845.

LE DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no. 32, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire.
Québec, 4 juin 1845.

LE SOUSSIGNÉ informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St. Jean rue Aiguillon.
Québec, 4 juillet 1845.

LE DOCTEUR ROY a établi son bureau au numéro 23, rue du Palais.—27 nov. 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.

LE SOUSSIGNÉ a établi son Etude en la demeure de M. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise St. Roch.
2 Juin 1845.

LE DR. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Drolette, jardinier, no 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus se passer de ses crédits.
Québec, 4 juin 1845.

LE SOUSSIGNÉ a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ecr. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. P. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'hôtel Blanchard.
30 mai 1845.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François.
Québec, 10 juillet 1845.

M. le DR. BARDY demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers, chez M. Mofatte.



MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c.
No. 24, RUE ST. JEAN.

CONFISEUR.

O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-Ville.
1er mai, 1845.

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall
Juin, 1844.

WM. RUTHVEN, Relieur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PHENIX DE LONDRES.

CETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu.
Bureau, au QUAI de Gillespie,
ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi

GILLESPIE, GRENSHIELD & Co.
Québec, 4 juillet 1845.

Papeterie.

LE SOUSSIGNÉ continue toujours, dans les magasins ci-devant occupés par MM. McDonald & Logan, un débit de papier foolscap, pot, post, gris et à enveloppes.

R. H. POOLE.

Québec, 24 juin, 1845.
N. B. Les plus hauts prix donnés pour guenilles et vieux cordages.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste,

RUE ST. JEAN, QUEBEC,

A maintenant en main un assortiment complet de Drogues fraîches, de Parfumeries, de préparations Chimiques, et d'instruments de Chirurgie des meilleurs manufacturiers Français, Anglais et Américains.
Il recommande surtout à l'attention du public les articles suivants :

- BEAUME d'Anis pour le rhume, la toue, la coeluche, le ma de gorge, &c.
- Beaume végétale pour le rhume, la toue, la coeluche, &c.
- Beaume pulmonaire pour le rhume, l'asthme, la toue, &c.
- Gouttes pour le rhume, la toue, le mal de gorge, &c.
- Parégorique pour le rhume, la toue, la coeluche, les coliques et l'insomnie, surtout des enfants, &c.
- Syrup de Scille pour le rhume, la toue, la coeluche, &c.
- Gargarisme pour le mal de gorge, de bouche, &c.
- Cachou aromatisé, parfum agréable pour la bouche. Il en chasse toute mauvaise haleine causée par les dents gâtées, l'usage du tabac, &c. &c.
- Liniment de corne de Cerf pour le mal de gorge, les douleurs, les entorses, le rhumatisme, &c. &c.
- Huile Britannique pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les plaies anciennes et indolentes.
- Pâte de jube pour le rhume, la toue, le mal de gorge, &c.
- Régisse de plusieurs espèces pour le rhume, la toue, le mal de gorge, irritation d'estomac, &c.
- Sucre de Marube pour le rhume, la toue, &c.
- Onguent infallible pour les hémorrhoides, &c.
- Onguent pour les faiblesses et les maux d'yeux.
- Eau pour les faiblesses et les maux d'yeux, &c.
- Onguent excellent pour les plaies, les coupures, &c.
- Onguent de roses pour le mal de lèvres, &c.
- Liniment de chaux pour les brûlures de toutes espèces, &c.
- Crème d'amandes pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.
- Crème de roses pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.
- Lait de roses pour guérir les boutons et embellir la peau, &c.
- Opodeldoc pour les douleurs, le rhumatisme, les entorses, écrasures, &c. &c. &c.
- Huile camphrée pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c.
- Esprit de camphre pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c.
- Emplâtres renouvellants pour le mal de reins, le rhumatisme, les douleurs, les faiblesses des efforts, &c.
- Emplâtres chaudes pour le rhumatisme, les maux de reins, d'estomac, les douleurs, &c.
- Onguent pour les douleurs des jointures et inflammations internes.
- Savons parfumés pour adoucir et embellir la peau, &c.
- Savons adoucissants et parfumés pour la barbe.
- Eau de Cologne, parfum agréable qui sert aussi pour guérir les boutons et embellir la peau, &c. &c.
- Eau de miel pour nettoyer les têtes farineuses et embellir les cheveux.
- Graisse d'Ours, pommade de roses, pommade d'oranges, moelle aromatique, huile de roses, huile d'oranges, huile de verveine, pour noirir et embellir les cheveux, &c.
- Pilules de rhubarbe pour purger, et fortifier l'estomac.
- Pilules pour les vers, chez les enfants et les adultes.
- Pilules purgatives et antibilieuses pour fortifier l'estomac et exciter l'appétit, &c.
- Extrait et Syrup de Salsepareille pour purifier le sang, fortifier l'estomac et guérir les maladies sans nombre causées par l'impureté du sang et par l'usage de certains remèdes, &c.
- Teintures amères pour fortifier l'estomac et exciter la digestion, &c.
- Essence de menthe pour réchauffer l'estomac, la fortifier et en chasser les vents, &c.
- Gouttes pour calmer des personnes nerveuses et les faire reposer.
- Arrowroot de Bermude, gruau et orge à patente, ségo, tapioca pour les malades, les convalescents et les personnes indisposées, &c. &c.
- Ciment arménien pour coller le verre, la porcelaine, &c.
- Gouttes pour ôter les taches de gris, d'huile, de beurre, &c. sur le drap, la soie, le satin, &c.
- Poudre à dent, Teinture de myrthe pour nettoyer, embellir et préserver les dents et les gencives, &c.
- Poudre à encre du Canada supérieure à toutes celles qu'on a eue jusqu'à présent, en gros et en détail.
- Encre noire, rouge, verte, sympathique ou invisible, toutes d'une qualité supérieure.
- Remèdes pour le mal de dents et de gencives, &c.
- Quinine, quinquina liquide et poudre pour fortifier l'estomac, exciter l'appétit et donner des forces.
- Miel clarifié pur ou mélangé pour le rhume, la toue, le mal de gorge, le mal de bouche, &c.
- Essence de citron et essence d'amandes amères pour les pâtisseries, les crèmes, les sucreries, les blanc-mange, les confitures, &c.
- Phénix bitters et pilules de vie de Moffat.
- Pilules de vie de ville Parr.
- Salsepareille de Sands.
- Poudre pour les vers.
- Vernis de Fanstock.
- Encre à marquer.
- Grains de santé pour les dérangements d'estomac, indigestions, torpeurs du foie, excès de bile, &c. &c. &c.
- Brosses à hardes, à cheveux, à chapeaux, à ongles, à dents, pour la barbe, &c. &c.
- Poudre de Seidlitz pour les brûlements d'estomac, pour purger doucement, rafraîchir le sang et le purifier, &c.
- Poudre de soude pour les brûlements d'estomac, pour rafraîchir le sang et le purifier, &c.
- Pâte de Guimauve pour le rhume, la toue, &c.
- Huile d'amandes pour nourrir et embellir les cheveux.
- Et un grand nombre d'autres objets tels que drogues, parfums, essences, racines, &c. &c.
- Le tout à des prix très réduits et d'une qualité supérieure.
- Québec, 18 novembre, 1845.

ARDOUIN & FILS,

Horlogers, Joaillers, etc.,

INVITENT très-respectueusement leurs patrons et le public à inspecter leur FONDS actuel de MARCHANDISES, qui sont des plus à la mode, et parmi lesquelles se trouvent: Chaines d'or pour le cou et Bréquet; une grande variété de riches et tres-jolies Epinglettes d'or, plaquées à mosaïques d'argent et noires, do. à manchettes et Boquet; Boutons d'or pour vestes; riches Bagues à diamants, rubis, émeraudes et autres pierres précieuses; anneaux de deuil, de mariage, etc.; Boutons d'or pour manches de chemise; mants, rubis, émeraudes et autres pierres précieuses; Lequets, Cachets de Montre, Agrafes de ceinture, Pendants d'oreille, etc.; Bras-Epingles d'or et plaquées pour chaînes et manchettes, Lequets, Cachets de Montre, Agrafes de ceinture, Pendants d'oreille, etc.; Bracelets de toilette et de deuil, Epingles pour les cheveux et Porte-boutons, Ornaments de tête, Porte-crayons d'or et d'argent, Cure-dents, Coûteaux d'argent à beurre, etc.; Ladies' Companions montés en argent, Souvenirs, Etoiles à cartes, Montres d'or et d'argent, Pendules, ainsi qu'une grande variété d'autres articles trop nombreux pour être détaillés.
N. B.—Vieux Or et Argent achetés et pris en échange.
Québec, 27 décembre 1845.

PELLETIERIES.

Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son MAGASIN DE PELLETERIES comme de coutume, et il offre en vente

Un assortiment des plus étendues de

PELLETIERIES.

Tels que Casques de toutesorte, Manchons, Boas, Gants, Mitaines, Casquettes de Drap garnies en pelletterie, grandes Colerettes (Cape) d'Astracan et autres pour Dames, garnitures de Vison, Sables, Martre, etc., etc. ROBES de CARIOLE, pour ornements de voitures, de toute sorte, do. de Buffalo, Illinois, Peaux d'Original, Chamois et Caribou, Gilets; Caleçons de Chamois, Semelles de crin comme préservatifs contre l'humidité et le froid aux pieds.

Raquettes, Traines Sauvages,

Cannes de jonc et de baleine, cordons pour Raquettes et souliers, Souliers d'Original pour Dames et Messieurs.

AUSSI,

Casques, Casquettes, Mitaines,

EN GROS ET EN DETAIL.

Et reçu par le Zealous, récemment arrivé de Londres, une immense quantité de Pelletteries fabriquées à Londres, expès pour le marché de Québec, dont il disposera à des prix considérablement réduits.

F. E. GARANT,

Québec, 23 octobre 1845.

Encans du Soir

Grand marché à faire aux halles d'encan

D. O'DOUD,

BASSE-VILLE,

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bijouteries et hardes faites.
N. B. Pour les détails voir les affiches.
Québec, 10 juillet 1844.

VITRES.

VITRES d'Allemagne de 8½ sur 7½ et de 7½ sur 6¼.

J. H. JOSEPH & Co,
Qual Napoléon.

Québec, 30 décembre 1845.

A VENDRE

PAR LE SOUSSIGNÉ,
MARCHANDISES Sèches, Pelletteries, Vinaigre de Bordeaux, Poêles, Horloges Américaines, Alumettes Impériales, Miroirs, Balais, etc. etc. etc.

E. LACROIX,
rue Sault-au-Matelot.

30 Octobre, 1845.

LE COMTE D'ALDBOROUGH

QUERI PAR



LES PILULES DE HOLLOWAY.

LE COMTE D'ALDBOROUGH GUERI DU MAL DE FOIE ET D'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre du comte, datée de Villa Masina, Leyhorn, 21 février, 1845.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

MONSIEUR.—Plusieurs circonstances m'ont empêché de devoir vous remercier plutôt de la politesse que vous avez eue de m'envoyer de vos pilules. Je prends maintenant occasion de vous en demander le compte, et, en même temps, d'ajouter que vos pilules m'ont guéri des maux de foie et d'estomac, ce que n'avaient pu faire tous les membres éminents de la Faculté chez nous, et sur tout le continent, non plus les eaux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre boîte et un petit pot de l'onguent, en cas que ma famille en ait besoin.
Votre très obéissant et obéissant serviteur.

(Signée) ALDBOROUGH.

CURE D'INDIGESTION ET DE CONSTIPATION.

MONSIEUR.—Je considère comme un devoir de vous informer que vos pilules, dont j'ai rebété quelques boîtes chez Mr. More, droguiste, de Newtown, n'ont guéri d'une constante indigestion et constipation, que j'avais contractées par une trop grande assidue aux études littéraires. Je recommande fortement aux auteurs et aux personnes disposées à l'étude généralement, l'usage de vos pilules précieuses. Vous êtes libre de publier cette note, si vous en avez le désir.

Je suis, Monsieur votre obéissant serviteur,
(Signée) G. R. WYTHEN BAXTER.
A vendre, chez

JOHN MUSSON, Chimiste

Seul agent à Québec.

Québec, 25 Octobre, 1845

CHACUN PEUT ETRE GUERI!!!

AVEC



L'ONGUENT DE HOLLOWAY.

Une cure de 50 ulcères en six semaines.

Extrait d'une lettre de John Martin, Ecuyer, bureau du CHRONICLER, Tobago, Indes Occidentales.

4 FEVRIER, 1845.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

MONSIEUR.—Je vous prie de vouloir bien me permettre de vous informer que les habitants de cette île, particulièrement ceux qui ne sont pas en mesure de se procurer les soins d'un médecin, sont fort désireux d'avoir à leur portée vos médecines étonnantes, depuis la connaissance des heureux résultats qu'elles ont obtenus ici, dans plusieurs exemples de guérisons de maladies et d'ulcères d'un caractère désespérant. Un monsieur de l'île, ayant, je crois, 50 ulcères suppurants couvrant le corps et les membres, avait fait usage de tout remède imaginable sans en pouvoir tirer aucun bien; mais vos médecines l'ont guéri en six semaines, et il est maintenant par son vertu seule, remis à la santé et en vigueur.
(Signée) JOHN MARTIN.

Hemorrhoides, Fistules, Debilités.

CURE REMARQUABLE DE CES PILULES ET ONGUENT.—Un lieu tenant de demi-pie, résidant ci-devant à St. Hélier, Jersey, dou par désir en fait ici le nom, avait depuis 3 ans souffert d'hémorrhoides, fistules et d'affaiblissement général, d'une nature alarmante. Il s'était deux fois soumis à l'opération, mais sans effet, et en dernier lieu il s'était livré au désespoir. Cependant, malgré cette accumulation de souffrances, jointes à une faible constitution, il fut complètement guéri de ses infirmités et remis dans une pleine jouissance de santé, par ces médecines justement renommées, alors qu'il fut tout autre moyen lui était refusé.

CANCERT AU SEIN.—CIRCONSTANCE MERVEILLEUSE.

Copie d'une lettre de Richard Bull, cordonnier, Tatton, près Southampton.

6 Février, 1845.

" Au professeur Holloway.

" MONSIEUR.—La Providence a permis une cure merveilleuse de cancer ou abcès de la durée de 12 ans, au sein de ma femme. Dans les derniers temps, il blessures étaient ouvertes à la fois. La Faculté avait déclaré toute guérison impossible, plusieurs morceaux d'os étaient sortis des plaies, et j'aurais que mon épouse ne serait bientôt enlevée. C'est alors qu'un ami me conseilla l'usage de vos pilules et onguent, lesquels, à notre grande étonnement, dans l'espace d'environ 3 mois, lui fermèrent les plaies et lui retirèrent le sein aussi bien portant qu'il fut de sa vie.

" Je serai toujours, vos très reconnaissant et obéissant serviteur,

(Signée) " RICHARD BULL.

Dans toutes les maladies de peau, de jambes, vieilles blessures et ulcères, mal au sein, aux mamelons, cancers ulcéreux et pierreux, tumeurs, enflures, goute, et dans les cas d'hémorrhoides; les PILULES DE HOLLOWAY peuvent servir avec l'onguent; de cette manière la guérison est plus sûre, et s'opère dans la moitié de temps qu'il faut pour l'onguent seul.

Brûlures, teignes, engelures, getures aux mains et aux pieds, etc., seront guéries promptement avec cet onguent.

A vendre chez JOHN MUSSON, chimiste.

Seul agent à Québec.

N. B.—Les Directions sont affixées au Pot ou à la boîte

W. Lecheminant,

No. 4, RUE LA FABRIQUE.

OFFRE A VENDRE,

50 BOITES chandelles de Londres,

30 75 do do Montréal,

14 do do de blanc de baleine,

14 do do de cire,

150 do savon de Plymouth,

50 barils pommes d'Amérique (Liverpool),

30 do do grises,

20 petits barils raisins en grappes d'Espagne,

50 barils pommes faumaises,

5 boîtes chandelles de blanc de baleine, de trois couleurs

54 do prunes de France, en boîtes de fantaisie.

5 barils bled-d'inde.

AUSSI,

Saumon boucané,

Hareng boucané,

Jambons,

Lard Sec,

Ecrevisses de mer en boîtes fermées hermétiquement

Hareng des lacs d'Ecosse,

Caplans frais.

Québec, 19 novembre, 1845.